Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_051-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Délibération n°2026_051

15) Attribution du marché "Location d'autocars avec chauffeurs" - autorisation de signature du marché par Madame la Maire

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **22 juin 2026**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Laura PONCELET, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Nicolas AUTISSIER, M. Mikaël NIZAN, Mme Guylène BORGNE, M. Mohamed HIRECH, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sonia KOUACHE, M. Grégory ATHENION, Mme Florence LIMOUSI, Mme Barbara NUGOU, M. Johan RAFFESTIN, M. Quentin LE MENE, Mme Ramata HANNE, Mme Sophie LOISEAU, Mme Sandra DINIZ, M. Anthony DOMINGUES, M. Rémi SILLY, M. Pierre PAILLASSOU, Mme Martine PELLE, M. Stéphane KUZBYT, M. Bastien FAUCONNIER

Absent·e·s avec procuration :
Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Hervé DUNOU (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), Mme Emilie RIDOUX (donne pouvoir à M. Mikaël NIZAN), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Anthony DOMINGUES), M. Guillaume BOUTARD (donne pouvoir à Mme Martine PELLE)

Absent·e·s : /

M. Mohamed HIRECH remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux	: 35
Nombre de présents	: 28
Nombre de conseillers votants	: 35

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_051-DE

COMMANDE PUBLIQUE

15) <u>Attribution du marché "Location d'autocars avec chauffeurs" - autorisation de signature du marché par Madame la Maire</u>

M. Bruno LACROIX, Premier adjoint, expose

Le marché actuel n°2021 19 de Services de transports en commun occasionnels routiers de personnes a été notifié le 29 novembre 2021 pour un commencement des prestations au 1er janvier 2022.

La durée initiale du marché était d'un an, renouvelable tacitement trois fois pour une période d'un an.

Il est composé de 2 lots faisant l'objet de marchés séparés :

- Lot n°1 Location continue de car(s) avec chauffeur : avec un montant minimum 60 000 € HT et un montant maximum 160 000 € HT par an
- Lot n°2 Location de car(s) avec chauffeur pour dessertes et déplacements : avec un montant minimum 20 000 € HT et un montant maximum 100 000 € HT par an

L'accord-cadre a été prolongé jusqu'au 31 août 2026 par avenant, notifié le 10 octobre 2025, avec les montants suivants :

- Lot n°1 Location continue de car(s) avec chauffeur : avec un montant minimum 60 000,00 € HT et un montant maximum 270 000,00 € HT pour la durée 2025/2026
- Lot n°2 Location de car(s) avec chauffeur pour dessertes et déplacements : avec un montant minimum 20 000,00 € HT et un montant maximum 160 000,00 € HT pour la durée 2025/2026

Le marché actuel arrivant à échéance le 31 août 2026, une consultation intitulée « Location d'autocars avec chauffeurs », composée d'un lot unique, a donc été lancée dans le respect des règles de la commande publique. Elle s'inscrit dans le cadre d'un groupement d'achat constitué entre la Ville et le CCAS de Fleury-les-Aubrais. La Ville de Fleury-les-Aubrais en assure la coordination.

Le nouveau contrat permettra de répondre aux besoins de déplacement des écoles et de plusieurs services municipaux de la ville (service éducatif, service jeunesse, service des sports, centres sociaux, service petite enfance), et de son CCAS (Résidence des personnes âgées Ambroise Croizat…).

À l'issue de cette consultation, suite à l'analyse des offres et des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 juin 2026, a décidé l'attribution du marché à la société CARS DUNOIS (45 – ORLEANS) sans minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 300.000,00 € HT pour la Ville de Fleury-les-Aubrais et 5 000,00 € HT pour le CCAS de Fleury-les-Aubrais.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature du futur accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum, mono-attributaire, relatif à la location d'autocars avec chauffeurs.

Cet accord-cadre sera conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2026 et sera renouvelable par tacite reconduction trois fois un an, soit une durée maximale de 4 ans (jusqu'au 31 août 2030).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1414-2,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L2124-2,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_051-DE

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 3 juin 2026,

Vu l'avis de la commission Ressources du 16 juin 2026,

Vu les crédits inscrits pour cette opération,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- prend acte de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 3 juin 2026,

- autorise Madame la Maire à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution de l'accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire relatif à la location d'autocars avec chauffeurs tels qu'exposé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 02 JUIL. 2026

Pour la Maire,

Par délégation
Le directeur général adjoint
Emmanuel Bize

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : *02/07/2026*
Publié le : *03/07/2026*

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_051-DE